



RCS : FOIX

Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00221

Numéro SIREN : 491 905 220

Nom ou dénomination : "ALTERNATIVE"

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/000873



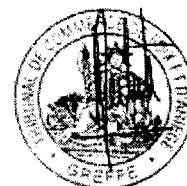
113913

Dénomination : "ALTERNATIVE"
Adresse : route du Col de Port Villa Mi Côte 09400 Surba -
FRANCE-

n° de gestion : 2006B00221
n° d'identification : 491 905 220

n° de dépôt : A2016/000873
Date du dépôt : 14/06/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 09/05/2016



113913

EURL ALTERNATIVE
capital de 1 700.00 euros
Siège social : Bigorre-Aynat 09400 BEDEILHAC ET AYNAT

N° d'identification 491 905 220 RCS FOIX

Procès verbal des décisions de l'associé unique du 09 mai 2016

Je soussigné Laurent BAUER agissant en qualité de gérant et de seul associé de la société EURL ALTERNATIVE prends la décision ci-après concernant :
- Le transfert du siège social.

Prise de décision

Décision unique

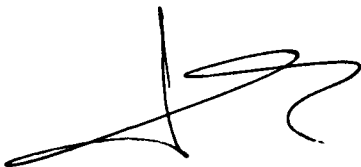
L'associée unique décide de transférer à compter du 09/05/2016 le siège social de la société

du : Bigorre-Aynat
09400 BEDEILHAC ET AYNAT

Au : VILLA MI COTE
ROUTE DU COL DE PORT
09400 SURBA

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Le 09 mai 2016
L'associé unique gérant
Mr Laurent BAUER





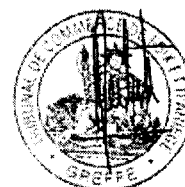
113912

Dénomination : "ALTERNATIVE"
Adresse : route du Col de Port Villa Mi Côte 09400 Surba -
FRANCE-

n° de gestion : 2006B00221
n° d'identification : 491 905 220

n° de dépôt : A2016/000873
Date du dépôt : 14/06/2016

Pièce : Statuts mis à jour du 09/05/2016



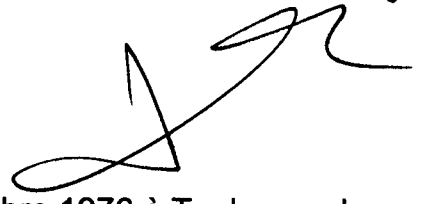
113912

Mise à jour: Article 4
Certifié conforme à l'original

EURL "ALTERNATIVE"

Capital : 1700 Euros.

Siège social : Bigorre-Aynat 09400 Bedeilhac et Aynat



Le soussigné Monsieur Bauer Laurent, divorcé, né le 24 décembre 1976 à Toulouse, de nationalité française, demeurant à Bigorre-Aynat 09400 Bedeilhac et Aynat, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1 : Forme

La société est à responsabilité limitée

Article 2 : Objet

La société a pour objet la création et l'entretien d'espaces verts et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

La dénomination sociale de la société est : "ALTERNATIVE"

Son sigle est : "ALT"

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : "Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée" ou des initiales : "EURL" et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à : VILLA MI COTE ROUTE DU COL DE PORT 09400 SURBA.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de quatre vingt dix neuf années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

Apports en nature d'une valeur de sept cent euros :

Mr BAUER apporte à la société, sous les garanties de faits et de droits :

- Une débrousailluse portative de marque Kawasaki, modèle TD 48 évaluée à cent euros.
- Une tronçonneuse de marque STIHL, modèle 026, évaluée à cent quarante euros.
- Un motoculteur de marque Jardivert, évalué à deux cent euros.
- Une tondeuse de marque NAUTAC, modèle Sprint 375, évaluée à soixante euros.
- Un groupe électrogène portatif de marque Kawasaki, évalué à cent cinquante euros.
- Un compresseur de marque Ferrua, modèle Panther 190, évalué à cinquante euros.

Cf Attestation sur l'honneur en Annexe 1

Apports en numéraire d'une valeur de mille euros :

Mr BAUER apporte et verse à la société une somme totale de mille euros, somme déposée le 24 août 2006 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société au Crédit Mutuel de Foix, 3 Rue du Sénateur Laul Laffont, 09000 FOIX.

Article 7 : Capital social et Parts sociales

Le capital de la société est fixé à mille sept cent euros et est divisé en dix parts égales d'un montant de chacune cent soixante dix euros, intégralement libérées.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, Mr BAUER.

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois, commençant le 1er septembre et finissant le 31 août.

Article 11 : Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

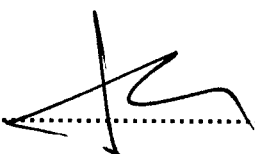
Article 12 : Frais - Formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Une annexe jointe.

Fait à Bédeilhac et Aynat, le 31 août 2006, en 4 exemplaires.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' or 'L' shape, is written over a horizontal dotted line.